





Flash Economie

4 août 2023 [n° 467]

L'avenir de l'emploi en France

Quelles seront les évolutions structurelles de l'emploi dans le futur en France ? Les questions que nous nous posons sont les suivantes :

- quels sont les métiers où se créeront le plus d'emplois ? Dans quels secteurs y aura-t-il une insuffisance de l'emploi, une rareté des personnes ayant les compétences nécessaires ?
- Quelle sera l'évolution du niveau moyen de qualification, de compétences correspondant à la structure de l'emploi ? Verra-t-on se poursuivre le mouvement de bipolarisation du marché du travail ?
- L'organisation du travail, les relations hiérarchiques évoluerontelles, en particulier avec le développement du télétravail ?
- Le développement de l'intelligence artificielle va-t-il modifier le niveau d'emploi nécessaire, et dans quels secteurs ? Ne fait-on pas les mêmes erreurs dans l'analyse des effets sur l'emploi de l'intelligence artificielle que dans le passé dans l'analyse des effets sur l'emploi d'Internet ?
- L'appareil de formation professionnelle sera-t-il capable de modifier les compétences dans les directions nécessaires ?
- Les évolutions démographiques et celles de la productivité vontelles provoquer l'apparition de difficultés d'embauche permanentes et d'une augmentation du pouvoir de négociation des salariés ?
- L'emploi non salarié (indépendant) va-t-il être substitué à l'emploi salarié ? Les jeunes ont-ils des attitudes vis-à-vis du travail différentes de celles des générations antérieures ?



Patrick Artus

Tel: +33 (1) 58 55 15 00 patrick.artus-ext@natixis.com www.research.natixis.com @PatrickArtus





Première question : quels métiers créeront d'ici 2030 le plus d'emplois, dans quels secteurs y aura-t-il une insuffisance de l'emploi ? Y aura-t-il poursuite de la polarisation du marché du travail en France ?

Nous partons ici du travail fait par France Stratégie et la Dares¹. Il s'agit de regarder l'évolution des emplois par secteur et par métier de 2019 à 2030.

Le Tableau 1 montre la variation attendue du nombre d'emplois par métier.

Tableau 1 : France : métiers en plus forte expansion entre 2019 et 2030 (projections DARES)

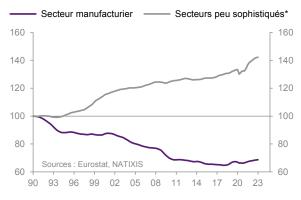
Professions	En niveau	En %
Professions paramédicales	41 108	9,50 %
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	47 702	9,73 %
Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	49 221	10,88 %
Médecins et assimilés	49 238	12,71 %
Personnels d'études et de recherche	52 444	13,38 %
Ouvriers peu qualifiés de la manutention	56 767	14,92 %
Cadres du bâtiment et des travaux publics	58 034	30,32 %
Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	75 249	23,95 %
Cadres des services administratifs, comptables et financiers	75 687	11,01 %
Ouvriers qualifiés de la manutention	79 068	15,90 %
Aides à domicile	98 204	17,66 %
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	109 006	17,19 %
Aides-soignants	109 883	15,12 %
Infirmiers, sages-femmes	112 843	17,51 %
Ingénieurs de l'informatique	115 058	26,31 %

Sources: DARES, NATIXIS

S'il y a polarisation du marché du travail, les emplois se concentrent aux deux extrêmes : emplois qualifiés bien payés, emplois peu qualifiés mal payés. Les emplois intermédiaires disparaissent, ce qui rend la mobilité sociale plus difficile, puisqu'il devient compliqué de passer d'un emploi peu qualifié à un emploi intermédiaire.

On a vu cette évolution déjà en France avec le remplacement des emplois industriels par les emplois de services peu sophistiqués (graphique 1).





(*) Distribution, services à la personne, hôtels, restaurants, loisirs, transports

2

¹ Métiers 2030, France Stratégie et Dares, mars 2022





Une insuffisance de créations d'emplois peut apparaître dans certains secteurs (Tableau 2).

Tableau 2 : Insuffisance des créations d'emploi par rapport aux besoins : 2019 à 2030 (en milliers d'emplois)

Profession	Déficit de recrutement (en milliers d'emplois)
Agents d'entretien	330
Aides à domicile	220
Conducteurs de véhicule	200
Ouvriers de la manutention	160
Cadres commerciaux	140
Cadres administratifs et financiers	110
Assistants maternels	110
Aides-soignants	110
Personnels de ménage	80
Ouvriers du bâtiment	70
Enseignants	70
Agriculteurs, sylviculteurs	70
Techniciens des industries mécaniques	60
Ingénieurs informatiques	45
Médecins	0
Infirmiers et sages-femmes	0
Techniciens de la maintenance	0

Sources: France Strategie, DARES, NATIXIS

Il faut voir que la situation est différente ici de celle montrée par les créations d'emplois du Tableau 1 : un métier qui doit beaucoup recruter peut trouver les recrutements nécessaires.

On voit ici que le déficit de recrutement apparaît surtout :

- pour les métiers peu qualifiés (agents d'entretien, aides à domicile, assistantes maternelles, conducteurs de véhicules, ouvriers de manutention, personnels de ménage, ouvriers du bâtiment...);
- pour les cadres.

Les entreprises de l'informatique arrivent à peu près à trouver les personnes dont elles ont besoin.

On voit un **poids très important des métiers peu qualifiés** dans ces insuffisances de recrutement. Cela est inquiétant : la tendance de fond est que la qualité moyenne des emplois est tirée vers le bas.

Seconde question: l'organisation du travail va-t-elle changer?

Cette question se divise en deux sous-questions.

Les relations hiérarchiques au travail évolueront-elles ?

Probablement, les structures hiérarchiques pyramidales vont progressivement disparaître, avec le manque de confiance dans la hiérarchie (51 % des Français disent ne pas pouvoir compter sur leur supérieur hiérarchique), avec la nécessité de prendre des décisions rapidement, avec les nouvelles technologies de l'information ;

 le développement du télétravail (Tableau 3) conduit à une modification forte de l'organisation du travail : les managers doivent superviser les salariés à distance, la circulation de l'information est changée, on ne peut plus « surveiller » les employés.





Tableau 3: France: Répartition des salariés selon l'intensité du télétravail au cours de la semaine, en 2021 (en %)

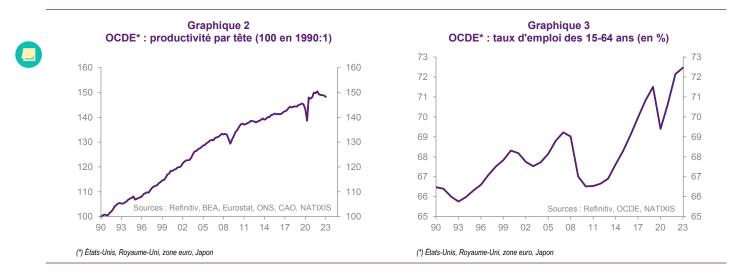
	Salariés	Salariés ayant télétravaillé
Aucun jour de télétravail	78,3	-
Au moins un jour de télétravail	21,7	100
Moins de 40 % de télétravail	3,9	18
Entre 40 % et moins de 60 % de télétravail	3,9	17,8
Entre 60 % et moins de 100 % de télétravail	4,4	20,3
100 % de télétravail	9,5	43,8
Ensemble	100	-

Sources: INSEE (2021), NATIXIS

Quels effets du développement de l'intelligence artificielle?

Les analyses les plus variées circulent quant aux effets de l'intelligence artificielle sur l'emploi. Une thèse fréquemment défendue est celle selon laquelle le développement de l'intelligence artificielle va supprimer de très nombreux emplois (dans les médias, dans le transport, dans la création de textes et d'images, en médecine). Il faut cependant être méfiant. Lors du lancement d'Internet au milieu des années 1990, on pensait aussi qu'il y aurait, en raison du développement d'Internet, des gains de productivité importants et un recul de l'emploi.

En réalité, depuis le milieu des années 1990, la productivité ralentit (graphique 2) et le taux d'emploi augmente (graphique 3).



Les analyses initiales n'avaient par exemple pas tenu compte du nombre très important d'emplois peu qualifiés (dans le transport, la logistique, la distribution...) créés sur les plateformes grâce à Internet.

Formation professionnelle et évolution des compétences

Le **Tableau 1** vu plus haut montre que la plus forte progression de l'emploi va concerner les emplois de santé, qualifiés et moins qualifiés, l'informatique, les cadres, les chercheurs, les aides à domicile, la manutention, la maintenance.

Il va donc se poser un double problème :

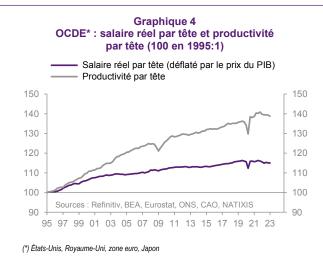
- le déficit potentiel d'emplois qualifiés, le besoin très important de formation (initiale et tout au long de la vie) nécessaire pour que le nombre de personnes compétentes dans les domaines de la santé, de l'informatique, de la recherche, les cadres soit en nombre suffisant;
- le besoin d'un nombre élevé de salariés peu qualifiés dans la manutention, l'aide à domicile, la maintenance, et la nécessité de rendre attrayants ces métiers.





Une augmentation du pouvoir de négociation des salariés ?

Quand on regarde l'évolution du partage des revenus entre salaires et profits, on voit que <u>la hausse du salaire</u> réel par tête a été, depuis la fin des années 1990, inférieure à celle de la productivité du travail (graphique 4).

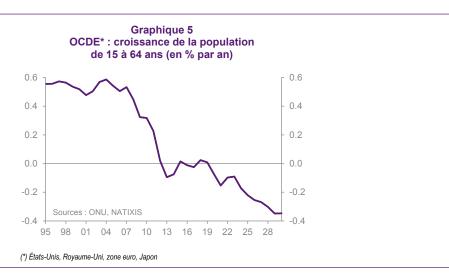


Cela montre que, depuis plus de 20 ans, le pouvoir de négociation des salariés a été faible.



Mais cette situation ne va-t-elle pas évoluer, **en faveur d'un pouvoir de négociation plus élevé des salariés** ? C'est possible avec :

le <mark>vieillissement démographique</mark> (graphique 5) qui va réduire la population en âge de travailler -



- le **recul des gains de productivité** (graphique 4 plus haut) qui fait apparaître une hausse importante du taux d'emploi (graphique 3 plus haut).

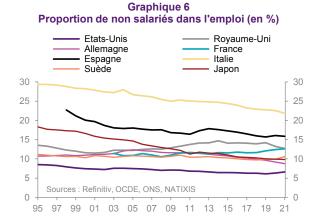
Emploi non salarié et attitudes des jeunes

On défend parfois la thèse selon laquelle le développement de l'emploi non salarié va être rapide, à la fois en raison du besoin de flexibilité des entreprises et du besoin de liberté des travailleurs.

Mais quand on regarde la proportion de non-salariés dans l'emploi, on voit qu'elle n'augmente qu'au Royaume-Uni et en France (graphique 6).







On peut effectivement concevoir des entreprises donnant beaucoup d'autonomie à leurs salariés, en leur conservant leur statut de salarié.

Le second point que nous traitons ici est celui des **attitudes des jeunes sur le marché du travail**. Les jeunes demandent du sens à leur travail, refusent certains secteurs d'activité, veulent préserver un minimum de temps libre..., tout cela étant bien décrit.

Synthèse : les points de départ sont la structure des emplois et la démographie

La structure des emplois se déformera dans le futur à nouveau dans le sens de la polarisation du marché du travail (disparition des emplois intermédiaires au profit des emplois qualifiés et peu qualifiés). Cette évolution sera probablement accentuée par le progrès technologique (développement de l'intelligence artificielle).

Cela pose de nombreux problèmes :

- disponibilité de suffisamment de travailleurs qualifiés, d'un appareil de formation efficace;
- acceptabilité des emplois peu qualifiés.

Les évolutions démographiques joueront aussi un rôle important. La baisse de la population en âge de travailler redonnera du pouvoir de négociation aux salariés, sur les salaires, l'organisation du travail, l'acceptabilité des relations hiérarchiques. Ces évolutions seront amplifiées par le développement du télétravail.





Avertissement

Cette communication à caractère promotionnel et les informations qu'elle contient (pièces jointes comprises) s'adressent exclusivement à une clientèle de professionnels, de contreparties éligibles ou d'investisseurs qualifiés

Ce document (pièces jointes comprises) est strictement confidentiel et ne peut être divulqué à un tiers sans l'accord préalable et écrit de Natixis. Si vous avez recu ce document ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à l'expéditeur.

La distribution, la possession ou la remise de ce document dans, depuis ou vers certaines juridictions peut être limitée voire illégale. Les personnes recevant ce document doivent s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne ne peuvent être tenus responsables à l'encontre de toute personne de la distribution, de la possession ou de la remise de ce document dans, depuis ou vers quelque juridiction que ce soit.

Ce document a été élaboré par nos économistes. Il ne doit pas être considéré comme une analyse financière et n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. En conséquence, il n'est soumis à aucune interdiction de transaction en amont de sa diffusion.

Ce document et toutes ses pièces jointes sont communiqués à chaque destinataire à titre d'information uniquement et ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à une diffusion générale, et les produits et

services qui y sont décrits ne prennent pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou tout besoin particulier d'un destinataire spécifique. Ce document (pièces jointes comprises) ne doit pas être considéré comme une offre ou une sollicitation en vue d'une vente, d'un achat ou d'une souscription.

Ce document ne peut en aucune circonstance être considéré comme la confirmation officielle d'une transaction adressée à une personne ou une entité.

Ce document et toutes ses pièces jointes sont fondés sur des informations publiques et ne peuvent en aucune circonstance être utilisés ou considérés comme un engagement de Natixis.

Natixis n'a ni vérifié ni effectué d'analyse indépendante des informations contenues dans ce document. Par conséquent. Natixis ne fait aucune déclaration, n'offre aucune garantie, ni ne prend aucun engagement, explicite ou implicite, envers les readus no interest of the control of énoncées dans ce document.

Les cours et les marges sont mentionnés à titre indicatif seulement et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis en fonction, notamment, des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas des indicateurs fiables des résultats futurs. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'une modélisation quantitative d'éventuels évènements futurs, susceptibles de se réaliser ou non, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment et sans préavis.

Sauf indication contraire, les opinions, avis ou prévisions figurant dans ce document reflètent ceux de son (ses) auteur(s) et ne traduisent en aucun cas les opinions de toute autre personne ou de Natixis. Les informations ne sont pas censées avoir été mises à jour après la date indiquée sur la page frontispice du document, et la remise de ce document ne constitue pas une déclaration de quiconque indiquant que ces informations ont pu être mises à jour après cette date.

Natixis ne saurait être tenue responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur la base des informations figurant dans ce document, et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée (le cas échéant) avec vos objectifs et vos contraintes, et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risque.

Les opinions et avis sur des titres ou émetteurs figurant dans ce rapport reflétent uniquement les opinions et avis de leur(s) auteur(s). Les recommandations émises dans ce rapport n'influencent en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, la rémunération du ou des auteur(s) de ce document. Les opinions et avis personnels des auteurs peuvent diverger. Ainsi, Natixis, ses filiales et les entités qui lui sont liées, peuvent publier des documents et analyses contradictoires ou parvenir à des conclusions différentes à partir des informations présentées dans ce document.

Natixis peut se trouver en conflit d'intérêts: Natixis peut, de temps à autre, à titre de principal ou d'agent, participer à diverses activités dans le monde entier, détenir des positions, vendre ou acheter, ou être teneur de marché pour des valeurs mobilières, des instruments financiers ou d'autres actifs sous-jacents des instruments concernés par cette présentation. Les activités de Natixis en rapport avec ces instruments peuvent avoir un impact sur le cours des actifs sous-jacents concernés et donner naissance à des intérêts ou devoirs conflictuels. Natixis peut fournir des services à un membre queleorique du groupe auquel appartient le destinataire de cette présentation ou à toute autre entité ou personne (tiers) engagée dans une transaction (pour son propre compte ou non) avec le destinataire de telle présentation ou un toirs, sans égard au fait que lestistis services, transactions ou actions puissent être préjudiciables au destinataire des informations ou à son groupe. Natixis peut aussi conserver pour son propre bénéfice toute rémunération ou tout profit associé. De plus, Natixis peut, de temps à autre, en vertu des types de relations décrites dans ce paragraphe ou d'autres relations, être en possession d'informations qui sont ou peuvent être déterminantes pour un instrument particulier, et qui peuvent ou non être publiquement disponibles ou connues de vous. Le fait de vous fournir un prix indicatif ou toute autre information relative à un quelconque instrument n'oblige pas Natixis à vous divulguer de telles informations connexes, qu'elles soient ou non confidentielles.

Les valeurs et sociétés citées peuvent faire l'objet d'avertissements spécifiques. Elles sont accessibles sur le site de Natixis à cette adresse : https://www.research.natixis.com/GlobalResearch/Web/main/globalresearch/DisclaimersSpecifiques Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE).

Natixis est agréée en France par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et est soumise à sa supervision.

Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des marchés financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority pour ses activités au Royaume-Uni. Les détails concernant la régulation exercée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres.

Natixis est agréée en Allemagne par l'ACPR en qualité de Banque — prestataire de services d'investissement et soumise à sa supervision. NATIXIS Zweigniederlassung Deutschland est régulée de manière limitée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Allemagne. L'envoi ou la distribution de ce document en Allemagne est réalisé par Natixis Zweigniederlassung Deutschland ou sous sa responsabilité. Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Espagne (Bank of Spain) et la CNMV (Comisión Nacional del Mercado de Valores) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Espagne.

Natixis est agréee par l'ACPR et régulée par la Banque d'Italie et la CONXOB (Commission Nacional dei Mercado de Valores) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Italie.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Italie et la CONXOB (Commissione Nazionale per le Società e la Borsa) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Italie.

Natixis, négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé a l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de ce rapport qu'aux Major U.S. institutional investors au sens des règles de la SEC. Ce document ne peut être distribué à aucune autre personne aux Etats-Unis. Chaque Major U.S. institutional investor qui reçoit ce document, s'engage à ne pas en distribuer l'original ni une copie à quiconque aux Etats-Unis. Natixis Securities Americas LLC, n'egociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé aux Etats-Unis et membre de la FINRA, est une filiale de Natixis. Natixis Securities Americas LLC n'egociateur pour compte de quant à son contenu. Ce rapport a été élaboré et vérifie par des auteurs employée par Natixis, qui ne sont pas associés de Natixis Securities Americas LLC n'en participé d'aucune manière à l'élaboration de ce rapport et, en conséquence, ne reconnaît aucune responsabilité quant à son contenu. Ce rapport a été élaboré et vérifie par des auteurs employées par Natixis, qui ne sont pas saut pour de la content de l'acceptation sur titre ou sur un instrument financier mentionnée dans ce document, veuillez contacter votre représentant chez Natixis Securities Americas LLC par courrier électronique ou par voie postale à l'adresses expondité la des sex durantes. Meta l'adresses expondité la participate par l'accept le letrange Nativité à de la defesse suiter (Electronique ou par voie postale à l'adresse suiter (Electronique ou par voie postale à l sur le site Natixis à cette adresse : htt

Au Canada, Natixis mêne ses activités à travers Natixis Canada Branch, succursale supervisée et réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) au titre de succursale de banque étrangère (Annexe III — Prêt uniquement). Natixis Securities Americas LLC n'est pas un négociateur pour compte de tiers et pour compte propre enregistré dans une province canadienne, mais mêne ses activités en vertu de l'exemption s'appliquant aux courtiers et aux conseillers étrangers. NATIXIS n'est pas un négociateur pour compte de tiers et pour compte propre enregistré dans une province canadienne, mais mêne ses activités au Québec et en Ontario en vertu de l'exemption s'appliquant aux courtiers et aux conseillers étrangers. Toute opération sur titre ou autre offre, vente ou sollicitation sera structurée selon les dispositions de cette exemption.

Autxics Japan Securities Co., Ltd. (NJS) est un opérateur commercial d'instruments financiers (Director General of Kanto Local Finance Bureau (Kinsho) n° 2527) supervisé par la Financial Services Agency. NJS est membre de la Japan Securities Dealers Association et de la Type II Financial Instrument Firms Association. Ce document est strictement destiné aux investisseurs professionnels au sens de l'article 2.31 de la Financial Instruments and Exchange Act. Les opinions et avis sur des titres ou émetteurs figurant dans ce rapport reflètent uniquement les opinions et avis de leur(s) auteur(s). Les recommandations émises dans ce rapport n'influencent en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, la rémunération du udes auteur(s) de ce document. JE (NOUS), SOUSSIGNE(S), LE(S) AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT, CERTIFIONS) PAR LA PRESENTE QUE LES OPINIONS ET AVIS SUR L'ENTREPRISE OU LES ENTREPRISES ET SES OU LEURS TITRES FIGURANT DANS CE DOCUMENT REFLETENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES OPINIONS ET AVIS DE LEUR(S) AUTEUR(S) ET QUE LES RECOMMANDATIONS, OPINIONS, ET AVIS EMIS DANS CE DOCUMENT N'INFLUENCENT EN AUCUNE MANIERE, QUE CE SOIT DIRECTEMENT, LA REMUNERATION DU OU DES AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT. Les opinions et avis personnels des auteurs peuvent diverger. Ainsi, Natixis,

ses filiales et les entités qui lui sont liées, peuvent publier des documents et analyses contradictoires ou parvenir à des conclusions différentes à partir des informations présentées dans ce document. A Hong Kong, ce document est destiné exclusivement aux investisseurs professionnels au sens de la Securities and Futures Ordinance (Cap. 571) de Hong Kong et règlements afférents.

La filiale Natixis Singapour est réglementée par la Monetary Authority of Singapore. Ce document est destiné exclusivement aux Institutional Investors, Accredited Investors and Expert Invertors au sens de la section 4A de la Securities and Futures Act de Singapour.

En Chine continentale, les activités bancaires des succursales Natixis Shanghai et Natixis Beijing sont réglementées par la Commission chinoise de contrôle bancaire, la Bangue populaire de Chine et l'Administration nationale des changes. Ce Commission de régulation des marchés financiers), et de respecter la réglementation de la RPC y compris, sans s'y limiter, lac tommission chinoise de contrôle bancaire, la Banque populaire de Chine (RPC) d'obtenir les approbations, licences, contrôles et enregistrements requis auprès des autorités gouvernementales compétentes (y compris, sans s'y limiter, la Commission chinoise de contrôle bancaire, la Banque populaire de Chine (RPC) d'obtenir les approbations, licences, contrôles et enregistrements requis auprès des autorités gouvernementales compétentes (y compris, sans s'y limiter, la Commission chinoise de contrôle bancaire, la Banque populaire de Chine, l'Administration nationale des changes et la Commission de régulation des marchés financiers), et de respecter la réglementation de la RPC y compris, sans s'y limiter, tous les règlements relatifs au marché des changes et aux investissements étrangers.

A Taïwan, la filiale Natixis Taipei est réglementée par la Commission de contrôle financier de Taïwan. Ce document est exclusivement destiné aux investisseurs professionnels de Taïwan pour référence seulement.

En Corée du Sud, ce rapport de recherche est fourni gratuitement à titre de commodité seulement. Toutes les informations contenues dans ce document sont factuelles et ne traduisent pas l'opinion ou le jugement de Natixis. Elles ne peuvent pas être considérées comme une offre, une promotion, une sollicitation ou un conseil relatif à tout produit d'investissement qui y serait mentionné.

En Australie, Natixis possède la filiale en propriété exclusive Natixis Australia Pty Limited (NAPL). NAPL est enregistrée auprès de l'Australian Securities & Investments Commission et est détentrice d'une licence de services financiers australiens (n° 317114) qui lui permet d'offrir des services financiers à des clients « de gros » en Australie. Les détails concernant la licence de services financiers australiens sont fournis sur demande.

Natixis S.A. n'est pas un établissement de dépôt autorisé selon l'Australian Banking Act de 1959, et n'est pas réglementée par l'Australian Prudential Regulation Authority. Toute référence de ce document à des activités bancaires concerne les activités de Natixis hors du territoire australien.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Dubai Financial Services Authority (DFSA) pour l'exercice de ses activités au Dubai International Financial Centre (DIFC). Ce document n'est diffusé qu'aux clients professionnels au sens des règles de la DFSA; s'il ne possède pas cette qualification, le destinataire doit retourner le document à Natixis. Le destinataire reconnaît que le document ainsi que son contenu n'ont été approuvés par aucun régulateur ou autorité gouvernementale des pays du Conseil de Coopération du Golfe ou du Liban.

A Oman, Natixis ne possède aucune antenne ni représentation enregistrée, ne mène pas d'activités bancaires et n'offre pas de services financiers. En conséquence, Natixis n'est pas réglementée par la Banque centrale (CBO) ou l'Autorité des marchés de capitaux (CMA) d'Oman.

Ce document a été élaboré par Natixis.

Les informations contenues dans ce document sont exclusivement fournies à des fins de discussion et ne constituent pas une offre de titres à Oman au sens de la Loi sur les sociétés commerciales d'Oman (décret royal 4/74) ou de la Loi sur le marché des capitaux d'Oman (décret royal 80/98), ni une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres étrangers à Oman au sens de l'article 139 des Règlements exécutifs de la Loi sur le marché des capitaux d'Oman (décret royal 4/74) ou de la Loi sur le

Natixis ne sollicite pas de clients à Oman et n'accepte de transmettre dans ce pays des informations ou des documents décrivant des produits ou des services financiers qu'à la demande expresse des destinataires. En recevant ce document, la personne ou l'entité destinataire comprend, reconnaît et accepte que ce document n'a pas été approuvé par la CBO, la CMA ou toute autre autorité ou entité gouvernementale d'Oman.

Natixis s'interdit de commercialiser, d'offrir, de vendre ou de distribuer des produits ou services financiers ou de placement à Oman, et aucun titre, produit ou service financier ne pourra ni ne sera souscrit à Oman.

Aucun élément contenu dans ce document ne peut être assimilable à une prestation de conseil financier, juridique, fiscal, comptable ou autre sur le territoire d'Oman sous sa gouverne.

Au Qatar, les informations contenues dans ce document ont été rassemblées de bonne foi, avec toutes les précautions et l'attention raisonnables voulues. A notre connaissance, ces informations étaient justes au moment de leur publication et n'omettent pas de données accessibles par Natixis et déterminantes de l'exactitude des informations. Les opinions exprimées ici ont été élaborées de bonne foi à partir des faits disponibles au moment de leur conception.







